

De Joan Marguerite Loggie, de Martin, Salisbury, Wiltshire, Angleterre, pour une loi de divorce d'avec John Miller Logie, autrefois de Toronto, Ontario, maintenant demeurant à Montréal, Québec, son époux.—M. *Geary*.

De Eileen Sybil Wolfe, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Gerald Wolfe, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Factor*.

De Ellen Jane Easton, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Henry Arthur Graham, de Montréal, Québec, son époux.—M. *Bell* (St-Antoine).

De Carl Vohwinkel, de Montréal, Québec, pour une loi de divorce d'avec Augusta Victoria Sporleder, de Halifax, Nouvelle-Ecosse, son épouse.—M. *Bell* (St-Antoine).

De la *Guarantee Trust Company of Canada*, pour une loi à l'effet de modifier sa loi de constitution en corporation en augmentant son capital social.—M. *Robinson*.

De la *Grain Insurance and Guarantee Company*, pour une loi modifiant sa loi de constitution en corporation concernant son capital social.—M. *Kennedy* (Winnipeg-Sud-Centre).

M. Cahan, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 22 septembre 1930:—Copie des documents de toute sorte et de la correspondance échangée entre tout membre du gouvernement d'Ontario et tout membre du gouvernement fédéral du Canada au sujet de (1) la construction d'une grande route dans le nord de l'Ontario; (2) d'une route transcontinentale à travers le Canada; (3) de la demande de coopération entre les deux gouvernements pour la construction desdits chemins.

Il dépose aussi sur la Table,—Rapport du curateur des recettes et dépenses concernant les paiements de réclamations d'indemnité, tel que requis par l'article 8, du c. 55, des Stats 1929.

Et aussi,—Rapport intérimaire de Errol Malcolm McDougall, C.R., de Montréal, un commissaire nommé en vertu de la partie 1 de la Loi des enquêtes, c. 99, des S.R.C., 1927, pour tenir enquête sur les réclamations de guerre illégales, dans le but de déterminer si elles relèvent de l'Annexe première de l'article 1 de la Part. VIII du traité de paix avec l'Allemagne, et le montant juste de ces réclamations, daté à Ottawa le 6 mars 1931.

Sur motion de M. Cahan, ordonné,—Qu'il soit imprimé sans délai 500 copies en anglais et 200 en français du rapport intérimaire, à Son Excellence l'administrateur du Gouvernement en Conseil, daté le 6 mars 1931, de Errol Malcolm McDougall, C.R., un commissaire nommé pour tenir une enquête et faire rapport sur les réclamations de guerre illégales et des réparations payables en conséquence, déposé sur la Table, ce jour, et que la règle 64 soit suspendue à cet effet.

M. Guthrie, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table, —Copies des ordres généraux passés par la Cour suprême du Canada abrogeant la clause (b) de la règle 38 des règles de la Cour suprême du Canada, 1929.

Et aussi,—Copies des Règlements de la Cour suprême du Canada, 1929.

M. Cahan, du consentement de la Chambre présente un Bill, No 3, Loi modifiant la Loi de naturalisation, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.